

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cabinet »

Paris - Publié le mardi 2 mai 2017 à 17 h 45 - Essentiel n° 92507

Augmenter de 1 Md€ par an le financement public pour les universités durant les cinq années du prochain quinquennat ; lancer un grand plan de rénovation du patrimoine des universités ; assouplir les règles de composition des conseils centraux des universités et du cadre législatif pour les regroupements ; supprimer la procédure de qualification aux fonctions de MCF et de professeur ; instaurer des pré-requis à l'entrée en licence ; régionaliser le numerus clausus et "universitariser" les formations paramédicales ; développer les programmes de mobilité européenne et de bourses : telles sont quelques-unes des 84 propositions de la CPU, issues d'un vademecum « pour adapter notre système d'ESR aux évolutions de la société française et à sa relation à l'Europe et au monde », publié le 02/05/2017.

« Fruit d'un travail collégial », notamment à la suite du colloque annuel de la CPU, organisé les 28/02 et 01/03/2017 à l'Urcq sur le thème « Pensons l'université pour l'avenir », ces propositions s'organisent autour de trois thématiques :

- « l'université de demain » : modèle de financement, contrat, type de modèle des établissements et des regroupements, ressources humaines ;
- les « propositions sur les missions générales de l'université » : formation, orientation et insertion professionnelle, recherche, innovation, diffusion de la culture scientifique et technique, Europe et international ;
- les « propositions sur des missions spécifiques de l'université » : formation des enseignant(e)s du second degré et de l'enseignement supérieur, formation et recherche en santé, transition numérique.

« Il ne s'agit pas de réclamer une nouvelle loi d'orientation de l'ESR, les réformes qui se sont succédées ces dix dernières années ont jeté les bases d'une nouvelle configuration qu'il s'agit maintenant de stabiliser, d'améliorer (par voie législative quand nécessaire) et non de bouleverser » indique le vademecum.

Le document se veut surtout « la base de la discussion avec le prochain cabinet de son ministre de tutelle », et un document « concis, de quatre pages », sera adressé au président de la République élu le 07/05/2017.

Une politique ESR portée par un ministère de plein exercice

En matière de portage politique des thématiques d'enseignement supérieur et de recherche, la CPU formule trois propositions :

- « Lorsqu'un établissement est rattaché à plusieurs ministères, le ministre en charge de l'ESR doit assurer le rôle de coordinateur principal de l'ensemble des politiques d'ESR menées.
- Compte tenu de l'importance des missions de formation et de recherche pour la Nation, la CPU souhaite que soit rétabli un ministère de plein exercice associant ces deux missions, que soient renforcées l'action et les missions du conseil stratégique de la recherche et que ce conseil soit réuni régulièrement sous la présidence effective du Premier ministre. La composition de ce conseil doit être revue afin de renforcer la politique interministérielle de la recherche.
- La CPU souhaite une évaluation des dispositions introduites par la loi ESR en matière de gouvernance. »

Construire l'"université de demain'

En matière de gestion et de financement des universités, la CPU dresse plusieurs constats et souhaits, parmi lesquels :

- « l'objectif maintes fois annoncé de consacrer 3 % du PIB pour la recherche et 2 % pour l'enseignement supérieur doit être atteint au plus vite » ;
- les financements négociés doivent l'être « dans le cadre d'un contrat revisité et redimensionné, prenant en compte, notamment, la performance, selon des modalités adaptées à la variété des établissements et des disciplines » ;
- la nécessité de « modifier le statut des E-C concernant la durée et le calcul du temps de travail. La référence aux 1 607 heures annuelles, traduites pour la part enseignement en 192 heures équivalent TD de présentiel, n'est plus adaptée à l'évolution des pratiques pédagogiques, l'enseignement à distance, le numérique, la pédagogie inversée, etc. »

Propositions relatives au financement, à la gouvernance et à la contractualisation

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 1/12

L'enjeu du financement des universités

- L'enseignement supérieur et la recherche doivent continuer à être financés principalement par l'État.
- La CPU demande que les financements récurrents des établissements soient garantis dans la durée, indépendamment des financements sur appels à projets.
- Afin d'atteindre l'objectif d'une dépense atteignant 5 % du PIB (2 % enseignement et 3 % recherche), la CPU demande une augmentation de 1 Md€ par an de financement public pour les universités durant les cinq années du prochain quinquennat, dans le cadre d'un plan pluriannuel de financement récurrent de l'ESR qui donne aux établissements la visibilité nécessaire à leur stratégie pluriannuelle de développement.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 2/12

- La CPU demande que toute hypothèse d'évolution des modalités générales de financement de l'ESR qui modifierait les équilibres actuels entre financements par l'État, par les familles et par les acteurs socio-économiques fasse l'objet d'un débat préalable impliquant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Les droits d'inscription doivent continuer à être déterminés par l'État. Si un futur gouvernement décidait de les augmenter, il devrait accompagner une telle décision de mesures de soutien aux étudiant(e)s, et en aucune façon ne baisser en contrepartie les financements publics alloués aux universités.
- La subvention de l'État aux universités doit être actualisée chaque année sur la base du principe du décideur/payeur. Il devrait en être ainsi du GVT, de la compensation boursière, et de toute dépense obligatoire découlant d'une décision prise par l'État. Le principe décideur/payeur doit être sanctuarisé dans le cadre d'un protocole entre l'État et la CPU.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 3/12

- La CPU rappelle son attachement à l'existence d'un modèle d'allocation des moyens transparent. Il doit être un vrai système de répartition et pas seulement un système d'aide à la décision. Il doit être construit sur la base d'indicateurs d'activité et d'efficacité simples intégrant des dimensions qualitatives, avec des critères clairs, transparents et stables, liés à la stratégie de l'État selon une vision partagée avec les établissements sur l'avenir de l'ESR, à moyen et long terme.
- Les mécanismes nationaux de prise en compte des coûts indirects doivent être alignés sur ceux mis en place par l'Europe (coût forfaitaire d'un montant de 25 %) quels que soient l'agence de moyens ou le programme mis en oeuvre (PIA et ANR notamment). Cette mesure doit aussi concerner les financements issus des associations et des fondations.
- Les fonds de roulement des établissements doivent être préservés, parce qu'ils assurent leur capacité d'investissement et pas uniquement dans le domaine du patrimoine, selon une stratégie pluri-annualisée.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 4/12

- Les établissements, en vertu de leur autonomie, doivent bénéficier de la totalité des produits de cession de leurs bâtiments et pouvoir recourir à l'emprunt, qu'ils bénéficient ou non de la dévolution du patrimoine.
- La CPU demande un « grand plan de rénovation du patrimoine des universités » en complément de l'augmentation du financement récurrent. Ce plan doit marquer l'engagement de notre pays pour la transition énergétique et écologique de son dispositif d'ESR, et doit se traduire par une dotation significative aux investissements dans les budgets des universités. Cet engagement doit inclure l'amélioration de l'hébergement et de la restauration des étudiants.
- Afin de sécuriser les conditions de dévolution du patrimoine, celle-ci doit être accompagnée d'une dotation de mise aux normes ainsi que d'une dotation récurrente annuelle.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 5/12

Le contrat

- Le contrat doit constituer une feuille de route politique par laquelle l'État et l'établissement définissent des objectifs partagés en matière de formation et de recherche et laisse aux établissements les voies de leur réalisation. Il doit devenir un vecteur d'autonomie et de responsabilité des établissements.
- La CPU demande que, comme actuellement, au sein des périmètres des regroupements, chaque établissement qui le souhaite puisse conserver son autonomie financière avec des dotations directement versées.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 6/12

- L'enveloppe globale négociée par chaque établissement dans le cadre du contrat doit intégrer les spécificités générant des dépenses non prises en compte dans les dotations récurrentes, tant pour la mission formation et insertion professionnelle (par exemple maintien de disciplines rares), que la mission recherche et valorisation (prise en compte de l'hébergement des équipes, incluant les chercheurs et ITA des EPST participant aux UMR), l'acquisition d'équipements lourds.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 7/12

Modèle d'établissement et regroupements

- La CPU rejette toute idée de hiérarchisation des universités qui les opposerait, par exemple, en réservant à certaines le « privilège » de délivrer des masters ou des doctorats, ou encore d'avoir une véritable politique en matière de recherche. La CPU rappelle que toute université par définition a au cœur de ses missions la formation et la recherche.
- La CPU souhaite que soient assouplies les règles de composition des conseils centraux des universités, afin de permettre une adaptation aux caractéristiques de chaque université et de son environnement.
- Les universités doivent pouvoir définir librement leurs domaines disciplinaires de référence pour les collèges électoraux, en fonction de leurs spécificités.
- Pour répondre à la demande de certains regroupements, le cadre législatif actuel doit être assoupli afin de permettre aux acteurs de s'organiser sur la base de leur projet partagé.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 8/12

- Les établissements d'un territoire doivent être libres de se fédérer à travers des espaces de coopération, de mutualisation et de solidarité, sans périmètre imposé administrativement, mais qui assurent néanmoins, sous le contrôle de l'État, une couverture homogène et cohérente de l'ensemble du territoire national. Ces coopérations ont vocation à être organisées dans le cadre de politiques de site non exclusives de la constitution de réseaux thématiques entre établissements.
- La CPU souhaite que soit poursuivie la politique de rapprochement entre écoles et universités.
- La CPU demande que soit effectuée une évaluation fine de l'impact de l'ensemble des outils PIA sur l'ESR et en particulier sur son organisation territoriale.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 9/12

- Il est indispensable de reconnaître le rôle des établissements et de leurs regroupements, comme partenaires privilégiés des conseils régionaux, participant pleinement, à ce titre, à la définition et au contenu du schéma régional et des objectifs inscrits aux CPER.
- Dans l'objectif de pouvoir disposer de gouvernance partagée sur des projets territoriaux communs, il faut donner la possibilité aux collectivités territoriales ou à leurs regroupements de participer à la constitution de structures communes de projets avec des EPCSCP, sans avoir à passer par une procédure de décret spécifique.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 10/12

Les RH, entre régulation et déconcentration

- La CPU demande que soit créée, au sein du MENESR, une DGRH spécifique à l'enseignement supérieur, respectueuse de l'autonomie des établissements et travaillant en étroite relation avec une direction de l'ESR.
- La procédure de qualification aux fonctions de MCF et de professeur doit être supprimée et celle d'accès au corps des PU doit être unifiée quelles que soient les sections du CNU. De façon générale, il faut revoir l'ensemble du processus de recrutement des E-C de façon à l'adapter aux standards internationaux. Le cadre du recrutement des personnels doit être assoupli pour mieux respecter l'autonomie et la stratégie des établissements (composition des comités de sélection, organisation des réunions, modalités d'audition, validation des listes de candidats, conditions d'accueil de la personne recrutée, quel que soit son statut : permanent ou temporaire).

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 11/12

- À l'instar de ce qui a été fait pour les sciences économiques et les sciences de gestion, les sections 01 à 04 du CNU doivent être décontingentées.
- Les établissements doivent retrouver la maîtrise de leurs recrutements en adéquation avec leur stratégie, en modifiant les procédures prévues pour les rapprochements de conjoints et les mutations, afin que priment l'adéquation au profil de poste et l'évaluation par les pairs, dans le cadre des comités de sélection réunissant des spécialistes de la discipline.
- La CPU souhaite que les promotions soient décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent, éventuellement réalisé dans le cadre d'un dispositif national, afin que les établissements puissent mieux accompagner, dans le cadre de leur politique de RH, l'évolution des carrières de leurs personnels.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 12/12

- Il est nécessaire de repenser le cadre des missions des E-C et la façon dont leurs activités sont comptabilisées en s'inspirant, par exemple, de ce qui est pratiqué dans les universités au Québec. Il faut notamment innover en matière de référentiels d'activité (référentiels d'équivalence horaire).
- La CPU demande la déconcentration au niveau des établissements ou des sites de la gestion des enseignant(e)s de statut second degré (Prag, PRCE...) et de la filière bibliothèque, ainsi que l'achèvement de l'harmonisation de la gestion des personnels Biatss.
- La CPU souhaite que les établissements aient plus de latitude pour la création d'emplois fonctionnels.
- La proportion des concours ITRF internes par rapport aux concours externes doit être augmentée.

Formation et recherche : les missions générales de l'université

En matière de formation, la CPU fait le constat que le défi principal des universités « n'est pas la diversité en soi des publics mais réside dans la capacité des universités à accompagner plus d'étudiants vers la réussite ». Par ailleurs, elle considère que l'université a vocation à devenir l'opérateur principal de la FTLV et plus particulièrement de la formation continue, qui fait partie de ses missions.

Pour ce qui est de la recherche, « les universités attendent aujourd'hui que les organismes de recherche nationaux, outre leur participation aux unités mixtes, se positionnent en véritable complémentarité de leur propre action scientifique ».

Du côté de l'international, la CPU invite « les universités à passer d'une politique de collaborations à une stratégie de partenariats privilégiés institutionnalisés incluant les coopérations transfrontalières. Une réflexion doit en particulier être menée sur son rôle de leader en lien avec l'Allemagne, ainsi que sur ses relations avec les pays du Nord et les pays du Sud ».

Propositions relatives à la formation, la recherche, la CSTI et l'Europe

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 1/9

Formation, orientation et insertion professionnelle

- La CPU propose que l'accès aux cursus de licence puisse s'appuyer sur des prérequis définis et affichés pour chaque licence, et s'oppose au tirage au sort actuellement pratiqué dans les filières en sureffectif.
- La CPU demande une réflexion de fond sur l'organisation du bac-3/bac+3 et souhaite une nouvelle organisation du baccalauréat donnant plus de place au contrôle continu, et sur lesquelles pourraient s'appuyer l'orientation et la vérification des prérequis.
- Les universités doivent être libres d'expérimenter de nouveaux cursus ou double-cursus en étant autorisées, notamment, à déroger si besoin aux nomenclatures.
- Une concertation, associant les enseignant(e)s de tous les niveaux d'étude, doit être engagée afin revoir les procédures d'orientation et d'accompagnement individualisé des élèves et des étudiant(e)s.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 2/9

- Il faut autoriser les 3^{es} années de licence ne prenant pas strictement la suite d'une 1^{re} et 2^e année (« licence suspendue ») mais qui offrent une diversification des débouchés pour les L2 de différentes disciplines (par exemple en sciences de l'éducation), et encourager les cursus post-bac visant une licence professionnelle. La licence professionnelle doit être diversifiée afin de pouvoir être conçue comme une formation en 2 à 6 semestres, permettant l'attribution de 60 à 180 crédits ECTS.
- Il faut clarifier les procédures d'accréditation et de délivrance des diplômes pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, public et privé, en particulier concernant le niveau licence en incluant la problématique du « bachelor ».

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 3/9

- Il est impératif de reconnaître aux universités leur autonomie pédagogique et en particulier, il faut les autoriser à mettre en place un contrôle continu intégral sans 2nde session (mais avec session de rattrapage pour les candidat(e)s empêché(e)s notamment pour raisons de santé) et à limiter le nombre d'inscriptions successives sans progression en licence.
- Des E-C doivent être systématiquement associés à la conception des programmes du second degré.
- Les BTS doivent être systématiquement organisés en ECTS pour faciliter les passerelles et sécuriser les parcours.
- La CPU demande que les étudiants ayant interrompu leurs études et qui souhaitent les reprendre, et que ceux qui suivent les modules de remédiation organisés par l'université avant l'entrée à l'université, bénéficient des mêmes aides sociales que les étudiants ayant un cursus de réussite linéaire.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 4/9

- La démarche initiée avec les projets Pépite doit être soutenue, poursuivie et amplifiée, et le statut de l'étudiant entrepreneur doit être conforté.
- Il faut clarifier et faire évoluer les modes de financement de la formation continue afin que les universités soient incitées à investir plus largement le champ de la FTLV, et que les salarié(e)s des secteurs publics et privés puissent accéder plus largement aux diplômes de l'enseignement supérieur, que ce soit via la formation continue, ou par le biais de la VAE, qui reste le vecteur principal de la reconnaissance par un diplôme de compétences acquise par l'activité professionnelle.
- Afin de faciliter le développement de la formation continue et de l'enseignement à distance, la CPU demande que soient rendues possibles les conventions de délégation à des organismes de formation.
- La CPU demande la séparation complète entre les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage et les organismes de formations qui en sont bénéficiaires.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 5/9

La recherche, l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique

- La CPU demande l'abandon par l'administration du terme équipe d'accueil (EA) et son remplacement par la dénomination unité de recherche, déclinable en UMR et UPR d'un organisme ou d'une université.
- La responsabilité administrative des UMR implantées dans les universités, a vocation à être assurée par celles-ci en application d'un principe de responsabilité de l'hébergeur.
- L'ANR doit avoir pour priorités le renforcement des programmes favorisant les jeunes chercheur(e)s et les thématiques émergentes, et le soutien aux interactions entre les thématiques et les disciplines. Ses mécanismes doivent être simplifiés, la durée et le montant des projets revus, la transparence du processus garantie, l'envoi des rapports d'expertises aux candidat(e)s non retenu(e)s systématique, le contrôle assuré réellement ex-post et non plus tout au long du processus.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 6/9

- Le processus de sélection en deux étapes à l'oeuvre à l'ANR nécessite d'être analysé et remis à plat.
- La CPU demande le lancement d'un plan national de recherche sur les transitions sociétales.
- En lien avec les alliances, il faut créer des espaces de dialogue entre le monde de la recherche et les décideurs politiques, économiques et sociaux.
- Il est nécessaire de faciliter les marchés publics d'innovations avec les acteurs économiques d'un territoire.
- Des mécanismes vertueux doivent être mis en place pour permettre une redistribution du CIR au bénéfice de l'ESR publics, par exemple en prenant en compte le volume de recrutement de docteurs dans la détermination du montant du CIR.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 7/9

- Les universités et les EPST doivent être incités financièrement à développer des unités de recherche conjointes avec les entreprises. Il faut ouvrir le dispositif « mandataire légal unique » à tous les résultats de la recherche valorisables.
- Les contrats Cifre doivent être développés et les accords de collaboration/transfert centrés autour d'actions communes et de services doivent être amplifiés.
- Un observatoire des disciplines rares doit être mis en place pour suivre précisément l'évolution de ces disciplines. Il devra travailler en réseau avec d'autres observatoires européens.
- La CPU demande le développement dans tous les pôles de compétitivité d'actions consacrées à la formation, y compris dans le domaine des SHS, notamment à la formation par la recherche, sa valorisation et son évolution reposant sur une collaboration active avec les universités.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 8/9

Participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR et coopération internationale

- La CPU souhaite une approche coordonnée des programmes européens, fondée sur les écosystèmes et liens entre formation, recherche et innovation : imprégnation mutuelle des programmes H2020 et Erasmus+ et fonds structurels.
- La CPU souhaite un renforcement des programmes européens de mobilité et leur élargissement à l'espace méditerranéen et la suppression de l'approbation préalable des conventions de co-diplomation ou de double diplomation.
- Pour développer l'attractivité de l'ESR français, ainsi que la mobilité entrante et sortante des étudiant(e)s, des chercheur(e)s et des enseignant(e)s, les établissements doivent pouvoir apprécier, en lien avec les services de l'État, l'opportunité d'accueil des étrangers, dans un cadre réglementaire dissocié de celui de l'immigration.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 9/9

- La CPU demande la suppression de la soumission préalable au MESR des conventions internationales, sauf en cas de nécessité de protection du patrimoine national. Une liste des pays pour lesquels cet accord préalable serait maintenu doit être établie et maintenue à jour en concertation avec la CPU.
- La CPU souhaite le développement des bourses de mobilité, impliquant acteurs territoriaux, nationaux et internationaux et conjuguant les moyens issus de différentes sources de financement.

Formation des enseignants, en santé, numérique : les missions plus spécifiques de l'université

La CPU met en avant trois autres thèmes, pour lesquelles l'université doit renforcer sa présence :

- la formation des enseignants, notamment par les Espé, et pour lequel elle attend de l'Etat un accompagnement dans « cette évolution d'une formation initiale et continue qui se pense dans un continuum de formation, dans une perspective universitaire professionnalisante et en affirmant un ancrage recherche fort, cohérent et visible » ;
- la santé, en matière de formation initiale et continue et de recherche, estimant notamment que « l'organisation actuelle de la formation des professionnels de santé médicaux et paramédicaux a démontré ses limites » ;
- la transition numérique, « dans sa position de créateur du savoir portant les innovations numériques, dans sa mission de formation des citoyens d'un monde digitalisé, dans la réflexion et les interrogations qu'elle mène sur les effets sociétaux du numérique ».

Propositions relatives à la santé, au numériques et aux Espé

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 1/6

Formation des enseignant(e)s et recherche en éducation

- Le statut des Espé, composantes spécifiques des universités, doit être préservé, laissant aux universités l'autonomie de choisir de les rattacher à l'une d'elles ou à un de leurs regroupements selon les réalités locales et en renforçant l'institution d'un pilotage partagé entre les partenaires du projet académique de l'Espé.
- La mission de formation initiale et continue des enseignant(e)s doit explicitement figurer dans le contrat de l'établissement de rattachement ou dans celui du regroupement ; il doit préciser l'engagement des établissements partenaires.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 2/6

- La CPU est favorable à la création d'institutions de type institut Carnot de l'éducation, financés par l'État à la hauteur des enjeux de l'éducation pour la Nation, afin de structurer la recherche en éducation et d'en valoriser les résultats.
- L'organisation générale du cursus des masters Meef doit être revue. En particulier, la question de la place et de la nature des concours doit être posée, ainsi que celle de la charge de travail des étudiants dans les M2 actuels.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 3/6

Formation et recherche en santé

- Comme pour toutes les formations, l'entrée dans les formations médicales de l'enseignement supérieur doit être conditionnée à l'existence de prérequis et d'un projet professionnel de l'étudiant-e.
- Le numerus clausus doit être maintenu mais devra être régionalisé en tenant compte des besoins en termes de santé et des capacités de formation ; de la même manière, la répartition des étudiants de 3ème cycle des études médicales doit être régionalisée en cohérence avec le numerus clausus.
- Il faut généraliser les passerelles d'entrée dans les formations paramédicales au bénéfice des étudiant(e)s n'ayant pas réussi la Paces, mais ayant validé leurs unités d'enseignements.
- Les formations paramédicales doivent être intégrées à l'université. Cela passe par une attribution concrète de moyens pour créer une véritable offre publique de formation paramédicale (à partir de Bac+3) au sein des universités.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 4/6

- Concernant les formations paramédicales, la CPU préconise la création d'une première année d'études commune à l'ensemble des formations.
- Afin de garantir un statut d'étudiant(e) de droit commun aux étudiant(e)s préparant les diplômes d'État des formations paramédicales, ces derniers doivent être mis sous la tutelle du MESR.
- L'université, en lien avec les conseils nationaux des ordres, doit devenir l'opérateur de la formation continue des professionnel(le)s de santé préparant à une recertification.
- Le rôle et la place de l'université dans la gouvernance des CHU doivent être redéfinis dans le cadre de sa refondation.
- La politique de recherche des CHU doit impérativement être articulée avec celle de l'université, sans dissocier recherche clinique, translationnelle et fondamentale.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 5/6

L'université dans la transition numérique

- L'État doit définir et expliciter sa stratégie en matière de numérique pour l'ensemble des acteurs de l'ESR, et garantir à tous l'accès au THD (très haut débit).
- L'accélération de la transformation numérique doit être encouragée par l'État à travers le financement récurrent des établissements, le contrat et des appels à projets spécifiques qui pourraient notamment être proposés dans le cadre du PIA. Pour accompagner ces transformations, des moyens doivent être prévus pour la FTLV, notamment celle des enseignant(e)s et pour mener des travaux de recherche sur l'impact du numérique.

La CPU formule 84 propositions pour l'ESR, « base de discussion avec le prochain cab... 6/6

- La CPU demande un plan afin de développer des infrastructures sécurisées organisées nationalement de stockage et de services afin d'assurer une maîtrise publique des données de la recherche et de la formation. Les équipements informatiques lourds, notamment pour le stockage et la mise à disposition des big data, doivent faire l'objet d'une politique et d'une gestion nationales afin d'en rationaliser le coût et d'en garantir l'accès.
- L'accès à l'Open Science doit être encouragé par un grand plan national, dans l'esprit de la loi pour une République numérique.

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »